



DEMOSTAF

Demography Statistics for Africa

WORKING PAPER n°4

Définition des ménages et mesures des structures familiales. Comparaison des recensements du Burkina Faso, du Mali et du Sénégal

Aurélien Dasré, Assa Doumbia Gakou,
Véronique Hertrich, Jean-Pierre Diamane Bahoum,
Baguinébié Bazongo, Abdoul Karim Diawara,
Papa Mabeye Diop, Mahmoud Diouf et Paul Sawadogo

Janvier 2021



Ce working paper est prévu pour contribuer à l'ouvrage collectif *Enjeux démographiques en Afrique subsaharienne : Promouvoir et confronter les sources statistiques* issu du projet DEMOSTAF. Il a été relu par deux des éditeurs scientifiques de l'ouvrage ainsi qu'un évaluateur externe que nous remercions pour sa relecture attentive.

This working paper is a contribution to the collective book *Enjeux démographiques en Afrique subsaharienne : Promouvoir et confronter les sources statistiques* from the DEMOSTAF project. It has been reviewed by two of the book's scientific editors and an external reviewer whom we thank for his/her careful review.

Les éditeurs scientifiques / The scientific editors : Géraldine Duthé, Aurélien Dasré, Binta Ndeye Dieme, Bruno Masquelier, Marc Pilon, Clémentine Rossier, Abdramane Bassiahi Soura, Madeleine Wayack Pambè.

DEMOSTAF en quelques mots

- Un financement de 4 ans (2016-2019) au titre du programme-cadre de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de l'accord de subvention Marie Skłodowska-Curie n°690984.
- Un consortium de 14 institutions académiques et 4 instituts africains de statistique pour avancer sur des questions de population émergentes en Afrique subsaharienne en valorisant les données démographiques, en particulier celles produites par les offices nationaux de statistiques
- Une centaine de participants (chercheurs, doctorants et ingénieurs) dont les deux tiers engagés dans des mobilités d'au moins 1 mois entre les institutions.

DEMOSTAF in a few words

- A funding for 4 years (2016-2019) from the European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under the Marie Skłodowska-Curie grant agreement n°690984.
- A consortium of 14 academic institutions and 4 African statistical offices to advance on emerging population issues in sub-Saharan Africa, promoting demographic data, those from public statistics in particular.
- Over 100 individual participants (researchers, PhD students and engineers), 2/3 were involved in secondments of at least one month between partner institutions.

demostaf.site.ined.fr



Définition des ménages et mesures des structures familiales. Comparaison des recensements du Burkina Faso, du Mali et du Sénégal.

Aurélien Dasré^{a,1}, Assa Doumbia Gakou^c, Véronique Hertrich^b, Jean-Pierre Diamane Bahoum^d, Baguinébié Bazongo^e, Abdoul Karim Diawara^c, Papa Mabeye Diop^d, Mahmoud Diouf^d et Paul Sawadogo^e

^a Université Paris Nanterre, Cresppe, France

^b INED, France

^c INSTAT, Mali

^d ANSD, Sénégal

^e INSD, Burkina Faso

Résumé

Le ménage est l'unité d'analyse permettant d'étudier les structures familiales des populations à partir de données de recensements. Si les Nations Unies proposent, depuis les années 1950, des recommandations de définition des ménages, chaque institut national de statistiques est libre des critères à retenir pour les délimiter. Or, si des différences existent dans la définition et la délimitation des ménages au niveau de la collecte des données entre les pays, comment garantir que les variations internationales observées au niveau des structures des ménages ne proviennent pas uniquement d'un décalage dans les définitions? Dans cette recherche, nous proposons d'analyser de façon systématique les définitions utilisées pour définir les ménages au Burkina Faso, Mali et Sénégal, en s'intéressant tout particulièrement aux instructions données aux agents recenseurs, notamment aux travers des exemples types de ménages qui leur sont proposés. Après avoir identifié les points communs et les différences entre ces trois pays, nous illustrons l'impact de ces différences de définition sur les structures des ménages à l'aide d'analyses statistiques. Nos résultats démontrent une grande hétérogénéité de critères de définitions entre des pays mettant l'accent sur la famille "nucléaire" (Burkina Faso et Mali) et le Sénégal qui donne la priorité au partage des ressources pour délimiter les ménages. Il en ressort des structures de ménages très différentes, avec de grands ménages, aux structures complexes (multi-nucléaires, multigénérationnelles) au Sénégal, alors que les ménages énumérés dans les recensements du Mali et du Burkina sont de plus petite taille et présentent des structures souvent nucléaires. Plus que des différences d'organisation sociale, les « ménages statistiques » des recensements sont donc avant tout le reflet des pratiques de collecte.

¹ Correspondance : aurelien.dasre@parisnanterre.fr

1. Introduction

Les recensements représentent une source unique et sous exploitée d'informations sur les populations. Pour étudier les structures familiales, l'utilisation de ces données peut présenter un certain nombre d'avantages comparatifs vis à vis d'autres sources de données telles que les grandes enquêtes représentatives au niveau national que sont les enquêtes démographiques et de santé (EDS) ou les enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS) de l'UNICEF. Le caractère exhaustif des recensements permet, contrairement aux enquêtes par sondage, d'étudier tout type de sous-population, y compris les groupes très minoritaires. Ils constituent en cela une source de données précieuses pour analyser des comportements démographiques émergents. De même, la possibilité de localiser les informations à un niveau géographique très fin en fait des sources uniques dans l'élaboration des politiques locales, notamment en matière de développement. Les potentialités en terme de recherche, notamment en démographie et, plus particulièrement, pour les recherches portant sur les structures familiales sont donc très importantes, mais elles restent pourtant sous-exploitées. Cette sous-exploitation s'explique peut-être en partie par la relative difficulté de l'accès aux données (sauf via le projet IPUMS) et la moindre comparabilité des données à l'échelle internationale. L'un des avantages des grandes enquêtes telles que les EDS, est de suivre un protocole de collecte de données harmonisé permettant d'effectuer des comparaisons internationales. A contrario, les recensements sont des opérations nationales de grande ampleur dont la conception et la mise en œuvre sont assurées par les instituts nationaux de statistiques. Dès lors, l'utilisation de ces données dans le cadre de recherches internationales pose la question de la comparabilité des données. L'utilisation de bases de données différentes est, en soi, un défi tant les procédures de collectes et les différentes définitions peuvent varier d'un pays à l'autre. En cela, l'analyse comparative des structures familiales est particulièrement problématique. En effet, décrire une structure familiale nécessite une définition précise de la famille et des critères retenus pour relier ses différents membres. Dans les recensements, comme dans les enquêtes de type EDS, l'unité d'observation permettant de s'intéresser à la famille est le ménage. Il s'agit de l'unité de base de collecte de l'information. Mais en présence de différences de définition et de procédures de collecte entre les recensements des différents pays, la comparaison est délicate. Il est en effet difficile de déterminer si les différences observées proviennent de pratiques sociales spécifiques quant à la constitution de la famille, ou à un effet de la définition retenue lors de la collecte de données. La comparabilité internationale des données sur les ménages paraît particulièrement hasardeuse dans le cas d'organisations familiales complexes, comme c'est souvent le cas des structures familiales des pays d'Afrique de l'Ouest.

Dans le cadre de cette recherche, nous proposons d'étudier l'impact des définitions des ménages sur les mesures des structures familiales à partir des données collectées par les recensements de trois pays d'Afrique de l'ouest: le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal. Pour cela, nous reviendrons sur ce que recouvre le concept de ménage et ce que l'on sait de son adéquation avec les structures familiales en Afrique. Nous analyserons ensuite les points communs et les différences pouvant exister entre ces trois pays quant aux définitions générales des ménages, mais également la façon dont les ménages sont décrits dans les manuels des agents recenseurs. Une série d'indicateurs statistiques sur les structures des ménages permettra d'identifier l'impact des différences constatées dans les définitions sur les mesures permises par les recensements. Enfin, nous discuterons, au regard de nos résultats, des avantages et inconvénients de chaque critère de définitions de ménages vis-à-vis des objectifs d'exhaustivité et de qualité des données de recensements, mais également de potentialités en termes d'analyses sur les structures familiales notamment dans une perspective comparative.

2. Le ménage: Une unité de base de l'analyse des structures familiales en débat.

Les recherches en socio-démographie, et plus spécifiquement en démographie de la famille utilisent régulièrement le ménage statistique pour délimiter la famille. Il s'agit le plus souvent de la seule échelle permettant de mettre les individus en lien les uns avec les autres au sein des enquêtes quantitatives, notamment au sein des recensements. Utiliser le ménage pour mesurer le profil des individus qui résident ou non ensemble apparaît au premier abord pertinent pour analyser les structures familiales et sociales. Ce lien de co-résidence, unit les individus de façon non aléatoire. Il doit donc signifier quelque chose d'un point de vue social (Pilon, 1993).

Néanmoins, bien qu'utilisant le ménage comme base pour leurs analyses, une majorité des publications scientifiques ne définissent ni le concept de ménage en lui-même, ni la façon dont il a été défini et délimité par les organismes chargés de la collecte des données et par les agents recenseurs sur le terrain. Randall et al. (2011) estiment ainsi que seules 3% des publications scientifiques s'intéressant aux ménages en donnent la définition. Cette situation provient probablement du fait que pour une partie des chercheurs, la définition du ménage semble naturelle, évidente, sans équivoque possible. Le ménage est souvent assimilé au logement physique des individus (Hertrich et al, 2020). Ainsi pour Van de Walle (2005, P56), le ménage « *correspond à une situation résidentielle tellement évidente qu'il se passe de définition* ». En prenant l'exemple du Mali et du Sénégal, cet auteur considère d'ailleurs que la définition des ménages impacte peu les indicateurs des structures familiales obtenus.

Le concept de ménage a cependant été largement critiqué. Une des limites du « ménage statistique » tel que présenté dans les recensements est de rendre compte d'une vision de la famille extrêmement simplifiée. Ceci est particulièrement vrai en Afrique subsaharienne, où les organisations familiales très complexes sont fréquentes. De nombreuses recherches insistent sur la faiblesse intrinsèque du ménage statistique en tant que proxy pertinent des structures familiales (Gastellu, 1980 ; Pilon et Vignikin, 2006 ; Rabe 2008, Randall et al, 2011, Madhavan et al. 2017; Hertrich et Al, 2020). Les définitions standardisées des ménages peinent à rendre compte d'une organisation sociale souvent complexe et multidimensionnelle et dont les contours et la composition évoluent en permanence (Hosegood et Timaeus, 2006; Dasré et Al, 2019).

Un autre ensemble de limites du « ménage statistique » provient de ses définitions et de ses mises en œuvre sur le terrain. Dans les recensements, les ménages sont généralement délimités avec trois critères de base: (1) la co-résidence, (2) le partage des ressources et (3) l'existence de liens de parenté entre ses membres (Gruenais 1981; Netting et al. 1984; Locoh 1997; Sala Diakanda 1988; Pilon and Vignikin 2006). Mais les façons dont ces critères sont utilisés et mis en œuvre sur le terrain par les agents recenseurs posent question. Il existe ainsi des différences parfois importantes entre les pays sur les choix explicites et implicites de définition du concept de ménage. Ces choix dépendent de facteurs divers tels que la tradition statistique ou bien encore l'héritage colonial (Garenne 1981 ; Pilon et Vignikin 2006).

La Division de la Statistique des Nations Unies a encouragé les pays à suivre des définitions standardisées des ménages depuis les années 1950 (Randall et al, 2015). Ces recommandations mettent en avant le concept de "housekeeping" qui consiste à constituer les ménages en regroupant les individus qui partagent les ressources essentielles, notamment en ce qui concerne l'alimentation. Ce concept d'"housekeeping" s'oppose à l'approche dite "household-dwelling" où chaque logement est associé à un ménage. Cette dernière approche est déconseillée par les Nations Unies car présentée comme moins pertinente pour prendre en compte l'hétérogénéité des arrangements familiaux (UNSD, 2017).

Mais ces efforts n'ont pas permis de supprimer les écarts de définitions entre pays. Bien que la plupart des offices statistiques des pays d'Afrique Subsaharienne déclarent suivre ces recommandations, il s'avère que l'interprétation, et l'opérationnalisation de ces définitions standardisées sur le terrain ne sont pas les mêmes dans tous les pays (Randall et al. 2011; Randall et Al. 2013; Kriel et al. 2014).

Les protocoles de collectes peuvent également varier dans un même pays d'une date à l'autre, voire d'une enquête à l'autre. Ainsi, au Mali, la comparaison de deux enquêtes nationales

représentatives conduites en 2006² et n'utilisant pas le même protocole pour constituer les ménages, trouvent des tailles moyennes de ménage très différentes : 5,7 et 9,6 personnes (Beaman et Dillon, 2012).

Malgré de nombreuses recherches portant sur le concept de ménage et sur les façons dont il est opérationnalisé par les instituts statistiques, il n'existe pas, à notre connaissance, d'analyse mesurant de façon systématique l'impact des écarts dans les définitions des ménages sur la taille et la composition de ces ménages.

C'est ce que nous proposons de faire ici en comparant les recensements de trois pays limitrophes d'Afrique de l'Ouest : le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal. L'objectif est d'analyser, de façon systématique, les définitions des ménages et leur mise en œuvre sur le terrain afin de déterminer les points communs et les divergences entre les trois pays. En comparant les statistiques démographiques sur les structures des ménages entre ces trois pays, nous tenterons de déterminer l'impact des différences de définitions sur les structures démographiques des ménages (taille, polygamie...). Cette comparaison doit permettre de mesurer la sensibilité des résultats portant sur les structures familiales aux définitions des ménages, mais également d'ouvrir la discussion sur les stratégies de collectes les plus efficaces pour rendre compte de la multiplicité des arrangements familiaux en Afrique subsaharienne.

3. La définition du ménage et les consignes aux agents recenseurs au Burkina Faso (2006), Mali (2009) et Sénégal (2013)

Pour délimiter les ménages, les agences nationales de statistiques édictent au sein de leurs manuels destinés aux agents recenseurs des définitions générales des ménages statistiques, ainsi que des exemples de configurations types. Ces deux éléments (définition générale et exemples de configurations) doivent être considérés si l'on veut comprendre les procédures de collecte. En effet, au-delà de la définition qui donne le cadre général du concept du ménage, les manuels des agents recenseurs proposent des exemples concrets de configurations de ménages tels qu'ils sont censés être recensés sur le terrain. Or, les définitions des ménages étant relativement succinctes, elles ne peuvent couvrir l'intégralité des configurations rencontrées. A cet égard, les exemples cités sont donc susceptibles d'avoir un impact très important sur les procédures effectives de collecte et de délimitation des ménages par les agents recenseurs. L'ensemble des définitions et exemples des

² DHS de 2006 et RHS (Rapid Household Survey) 2006

ménages donnés aux agents recenseurs pour les trois recensements considérés ici est présenté en Annexe 1.

Au premier abord, la formulation de la définition du ménage semble assez proche entre les trois pays. On y retrouve trois critères communs, exprimés de façon sensiblement identique : la corésidence (« même toit » au Sénégal et Mali ; même concession au Burkina Faso), le fait que le ménage rassemble des individus ayant ou non des liens de parenté; la reconnaissance d'une autorité commune (« chef de ménage »). Si les deux premiers critères apparaissent bien dans les recommandations des Nations Unies quant à la constitution des ménages, le critère de « reconnaissance d'un chef de ménage » n'en fait pas partie. Il s'agit cependant d'un concept clé duquel dépend un ensemble de questions par la suite, à commencer par l'identification des relations de parenté.

A priori, les trois définitions semblent donc correspondre à un même concept du ménage basé sur la corésidence d'individus apparentés ou non qui reconnaissent l'autorité d'un chef de ménage. Au-delà de ces trois éléments constitutifs du concept de ménage, certaines configurations types de ménages et cas spécifiques sont également traités de façon identique au sein des trois recensements. C'est notamment le cas des ménages polygames. Dans les trois pays, les femmes polygames sont rattachées au ménage de leur mari si elles appartiennent à la même concession. En cas de résidence dans une autre concession, les coépouses sont alors considérées comme cheffe de leur propre ménage. L'homme polygame n'est recensé qu'une fois, dans le ménage où il se trouve au moment du passage de l'agent recenseur. On peut constater ici que la question de la polygamie ne peut être analysée de façon satisfaisante dans aucun des trois pays. Les coépouses ne résidant pas dans la même concession partagent les ressources d'un même ménage et devraient donc être associées. De même, les coépouses ayant leur propre logement dans une même concession étant réunies dans un même ménage, la question de la corésidence des épouses ne peut être traitée. La "tension" engendrée par la distinction entre logement (household-dwelling concept) et partage des ressources (housekeeping concept) pour délimiter les ménages apparaît ici clairement.

Une lecture attentive, incluant les exemples et le traitement des cas particuliers, montre cependant des différences qui ne sont pas que des nuances entre les trois pays. D'une part le critère économique (mise en commun des ressources et prise en charge des besoins essentiels, notamment alimentaires) est explicite dans la définition de base au Burkina Faso et au Sénégal, alors qu'il est absent au Mali. D'autre part, bien qu'elle ne soit pas explicite dans la définition de base du ménage, la référence à la cellule nucléaire est très présente au Burkina Faso et au Mali ; elle est présentée comme une sorte de « configuration-type » du ménage dans ces deux pays. Dans ces deux pays, le ménage est présenté comme comprenant en général, un homme, sa ou ses épouses, ses enfants non

mariés et d'autres parents. En revanche, la cellule nucléaire n'est pas mentionnée au Sénégal. Le Burkina Faso et le Mali donnent dans la définition du ménage une configuration familiale type, qu'ils qualifient de "générale", laissant entrevoir que les autres types de configurations seraient des exceptions à cette norme. Au contraire, le Sénégal ne donne pas, à ce niveau de la définition, de structure générale type du ménage, se contentant de poser un critère économique de partage des ressources à l'intérieur d'une concession.

A la suite de la définition générale du ménage, les trois pays proposent une série d'exemples de configurations spécifiques, avec les façons de les recenser. Les exemples cités montrent qu'une même situation familiale peut être traitée de façon très différente selon le pays. Au Sénégal, le partage des ressources est un axe structurant qui l'emporte finalement sur la cohabitation. Vont être enregistrés avec le chef de ménage non seulement les personnes qui dorment dans la même maison (« même toit ») que lui, ses épouses ayant leur propre logement dans la concession mais aussi ses fils mariés (avec leurs épouses et leurs enfants) qui vivent dans la concession et partagent ses repas avec lui. En milieu rural, une exploitation agricole familiale avec plusieurs hommes mariés va ainsi être considérée comme un seul ménage, dès lors que les cases sont situées dans la même concession et que l'organisation économique reste collective. Autre exemple démontrant le caractère structurant du partage des ressources : si trois jeunes hommes cohabitent, ils seront considérés comme un seul ménage s'ils partagent leurs ressources ; comme trois ménages isolés s'ils ne le font pas.

Au Burkina Faso et au Mali, la consigne est de scinder les structures complexes et polynucléaires, en unités élémentaires. Pour le recensement de 2006 du Burkina Faso, cette consigne est mise en avant juste après la définition générale du ménage au sein d'un "nota bene" dont l'écriture est en gras. Il est précisé qu'en cas de cohabitation dans une même concession ou dans un même logement de plusieurs couples mariés, chaque couple sera compté comme un ménage à part entière. Au Mali, pour le recensement de 2009, les directives sont moins explicites en cas de cohabitation de plusieurs couples au sein d'un même logement, mais l'accent est mis sur la configuration nucléaire dans la présentation du « ménage ordinaire ». Il est ensuite présenté dans la liste d'exemples de ménages, le cas de figure des enfants mariés qui résident dans la même concession que leurs parents. Dans ce cas, il est spécifiquement demandé de créer autant de ménages qu'il y a de couples mariés. Ceci suggère clairement un traitement plus proche du Burkina Faso que du Sénégal.

Enfin, il est important de noter que le manuel de l'agent recenseur du Sénégal précise en 2013 à ses agents que *" la notion de ménage est assez complexe et mérite d'être suffisamment explicitée pour une compréhension uniforme par les personnes qui interviennent dans le*

recensement". La liste d'exemples de configuration est par ailleurs bien plus développée que dans les deux autres recensements, permettant de distinguer pour une même configuration de concession, la procédure à suivre en fonction du degré de partage des ressources économiques. Le Sénégal est par ailleurs le seul pays à faire le parallèle entre le concept de ménage statistique et les organisations sociales propres aux différents groupes ethniques du pays. Il est ainsi précisé que " *Dans nos langues nationales, les notions de "ndieul" en Wolof, "ngaak" en Serer, "hirandé" en Toucouleur, «Niakhamé» en Soninké, "Siitik" ou « Fousil » ou « Sinkamé » en Diola et «Sinkiro» en Manding rendent fidèlement le sens du concept de ménage.*"

Le tableau 1 résume les points communs et les différences dans la façon dont sont constitués les ménages au sein des trois recensements.

Tableau 1. Éléments comparatifs sur la définition des ménages, d'après les manuels des agents recenseurs du Burkina Faso (2006), du Mali (2009) et du Sénégal-(2013).

Éléments de définition	Burkina Faso (2006)	Mali (2009)	Sénégal- (2013)
Critères intervenant dans la définition du ménage – mention explicite			
– Corésidence	oui	oui	oui
– Reconnaissance d'un chef de ménage	oui	oui	oui
– Partage des ressources (et/ou des repas)	oui	non	oui
– « Apparentés ou non »	oui	oui	oui
Référence explicite au modèle nucléaire (CM + épouse-s + enfants non mariés + autres)	oui	oui	non
Situations particulières : polygamie			
– Les coépouses vivant dans la même concession mais dans des logements différents font partie du même ménage	oui	oui	oui
– Les coépouses vivant dans des concessions différentes n'appartiennent pas au même ménage	oui	oui	oui
Situations particulières : cohabitation CM + fils mariés			
En cas de cohabitation dans une concession des parents et de leurs enfants mariés, chaque cellule (Ho + Fe + enfants non mariés) est enregistrée comme un ménage séparé	oui	oui	non
– Si père et fils mariés partagent leurs principaux repas et sont dans la même concession, ils sont enregistrés comme un seul ménage même s'ils ont des logements distincts	non	non	oui

Sources: manuels des agents recenseurs du Burkina Faso (2006), Mali (2009), Sénégal (2013), traitement: auteurs.

En définitive, en examinant les consignes données aux agents recenseurs, on voit que la corésidence, qui est un critère de définition de base du ménage dans les trois pays, est prise en compte de façon très souple dans les faits. Le partage d'un « même toit » disparaît au profit du critère matrimonial (des coépouses ayant un logement indépendant dans la même concession sont regroupées dans le même ménage) dans les trois pays, et, au Sénégal, au profit du critère économique (un père et un fils mariés avec leur propre logement dans la concession sont regroupés dans le même ménage). Alors que ces consignes correspondent à des cas où le ménage peut englober plusieurs logements, d'autres vont dans le sens contraire et invitent à scinder le logement en plusieurs ménages, comme au Burkina Faso où des couples cohabitant sont enregistrés comme des ménages différents.

Compte tenu des éléments de définition, et plus encore des consignes et des exemples donnés dans le manuel de l'agent recenseur, on repère d'ores et déjà des différences notables entre les trois pays dans l'approche du ménage, avec, d'un côté, une focale sur l'unité nucléaire au Burkina Faso et au Mali, et de l'autre côté, la prise en compte de ménages plus complexes, polynucléaires, au Sénégal.

4. Comparaison des statistiques sur les structures démographiques des ménages

L'analyse systématique des manuels des agents recenseurs laisse apparaître des différences très importantes entre le Burkina Faso et le Mali d'un côté (dont les recensements vont « forcer » la constitution de ménages de type nucléaire) et le Sénégal (dont le recensement de 2013 va regrouper les individus partageant leurs ressources dans un même ménage). La question qui se pose est donc de mesurer l'impact de ces différences de définitions sur les statistiques portant sur les structures familiales au sein des recensements du Burkina Faso, du Mali et du Sénégal.

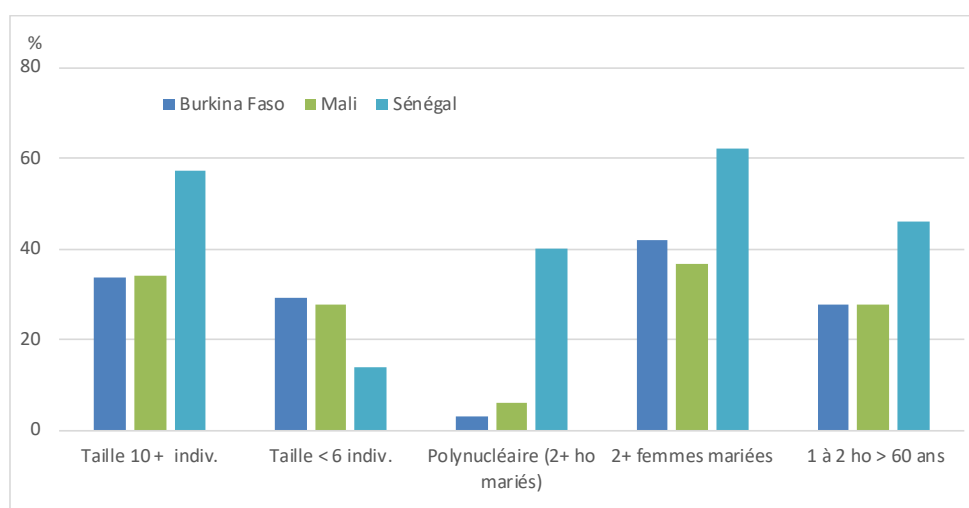
Une série d'indicateurs statistiques sur les structures démographiques des ménages ont été calculés au niveau national et dans les trois capitales des pays. Calculer des statistiques sur les ménages peut se faire selon deux perspectives. La première consiste à calculer la distribution des ménages en fonction de leurs caractéristiques. Il s'agit donc d'indicateurs où l'individu statistique est le ménage, sans aucune forme de pondération. La seconde perspective consiste à calculer la distribution des individus en fonction des caractéristiques des ménages. Cette méthode présente l'avantage de rendre compte de la situation vécue par les individus. En effet, un indicateur calculé à l'échelle des ménages conduit à "accentuer" la visibilité des petites unités aux caractéristiques souvent atypiques, et à "écraser" celle des grands ménages. Par exemple au Burkina Faso et au Mali, 16% seulement des ménages sont de grande taille (10 individus au moins) mais cette configuration

est vécue par 34% des individus. À l’opposé, les ménages ne comptant qu’une ou deux personnes sont relativement fréquents (1 ménage sur 7), mais moins de 5% des individus y vivent.

Dans le cadre de cette recherche, les statistiques présentées portent sur la distribution des individus en fonction des caractéristiques des ménages. Les conclusions générales sont à peu de choses près équivalentes avec les deux modes de calculs des indicateurs, bien que la pondération au niveau des individus accentue les différences observées. Les statistiques obtenues avec les deux modes de calculs sont présentées en annexe 2.

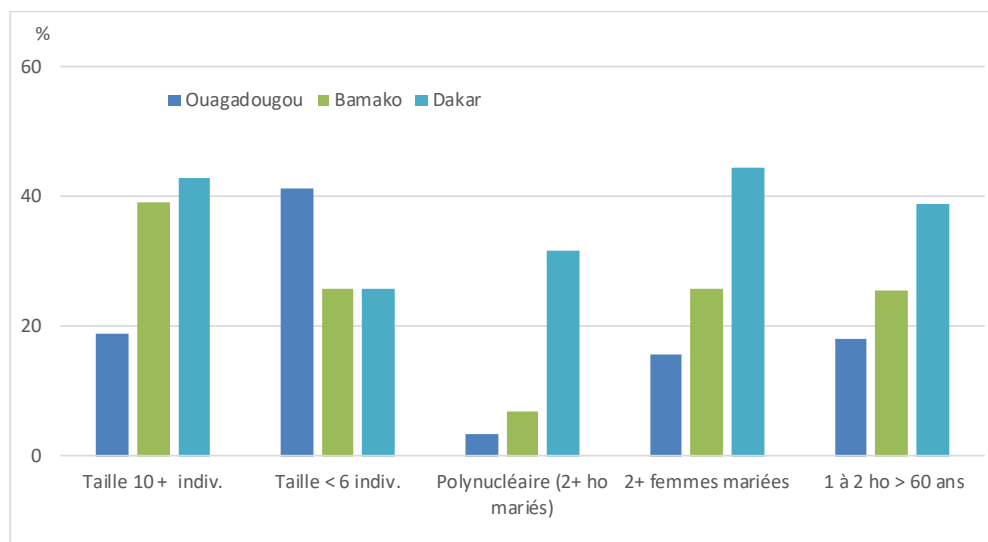
Les figures 1 et 2 présentent la proportion d'individus appartenant à des ménages composés de : plus de 10 individus (grands ménages), moins de 6 individus (petits ménages), plusieurs hommes mariés (proxy des ménages polynucléaires), au moins 2 femmes mariées, 1 ou 2 hommes de plus de 60 ans.

Figure 1. Distribution des individus en fonction des caractéristiques des structures démographiques de leur ménage au Burkina Faso, Mali et Sénégal (%)



Sources: RGPH Burkina Faso (2006), RGPH Mali (2009), RGPH Sénégal (2013), traitement: auteurs

Figure 2. Distribution des individus en fonction des caractéristiques des structures démographiques de leur ménage à Ouagadougou, Bamako et Dakar (%)



Sources: RGPH Burkina Faso (2006), RGPH Mali (2009), RGPH Sénégal (2013), traitement: auteurs

Ces proportions variables confirment l'hétérogénéité des contours donnés au ménage dans les trois pays. Le Sénégal se distingue nettement par des structures plus grandes et plus complexes que le Burkina Faso et le Mali, dont les profils sont assez proches et organisés autour de la configuration nucléaire. Ces différences sont lisibles sur la plupart des indicateurs. Au Sénégal, près de 6 individus sur 10 appartiennent à un ménage d'au moins 10 personnes et 4 sur 10 à un ménage polynucléaire. D'après le recensement de 2013, les Sénégalais vivent également plus fréquemment dans des ménages présentant une structure polynucléaire. En revanche, au Burkina Faso et au Mali, les configurations polynucléaires font figure d'exception (respectivement 3% et 6% des individus concernés) et un tiers seulement de la population vit dans un ménage d'au moins 10 personnes. Le très faible pourcentage d'individus inscrits dans des ménages polynucléaires au Mali et au Burkina Faso semble logique étant donné la consigne de répartir les couples mariés dans des ménages différents. Le fait que des structures polynucléaires puissent tout de même être observées, notamment au Burkina Faso, provient probablement de l'indicateur retenu pour mesurer les structures polynucléaires: le nombre d'hommes mariés. Il est en effet possible qu'un certain nombre d'hommes mariés ne coresidant pas avec leurs épouses soient rattachés au ménage d'un autre couple.

L'approche plus extensive et englobante du ménage au Sénégal se traduit également par des chefs de ménage plus âgés (60 ans et plus dans 30% des cas contre 18% dans les deux autres pays), une présence fréquente de personnes âgées dans le ménage (concernant la moitié des individus

contre un tiers dans les autres pays), la présence simultanée de plusieurs femmes mariées (6 individus sur 10 contre 4 sur 10 au Burkina Faso et au Mali). Au contraire, dans les deux autres pays, les statistiques collent bien à la représentation d'un ménage construit autour d'un couple, de ses enfants et d'éventuelles autres personnes.

Dans les capitales des trois pays, les différences se resserrent quelque peu entre le Mali et le Sénégal (figure 2). Ici, c'est le Burkina Faso qui se distingue, à l'exception des ménages polynucléaires qui restent bien plus présents au Sénégal que dans les deux autres pays. Il est difficile, à partir de ces informations, de parfaitement expliquer les raisons expliquant la distinction existant entre le Mali et le Burkina Faso au niveau des capitales. Une hypothèse est de considérer que ces différences pourraient provenir d'une consigne plus stricte donnée au Burkina Faso concernant la création d'un ménage par couple marié. Cette dernière s'applique en effet si les couples mariés partagent une même concession ou un même logement quand, au Mali, l'instruction ne s'applique qu'aux couples partageant la même concession. Dans les capitales où le bâti est plus dense, il est possible qu'une proportion plus importante de couples mariés partage un même logement. Cette hypothèse expliquerait également relativement bien le fait que la proportion d'individus appartenant à des grands ménages soit plus importante à Bamako que dans l'ensemble du pays, ce qui, à priori, peut sembler être un résultat contre-intuitif. Ce dernier résultat vient également mettre en lumière l'impact direct des règles de constitution des ménages qui aboutit ici, à trouver des ménages plus grands en milieu urbain qu'en milieu rural (contrairement à ce qui est observé dans les deux autres pays).

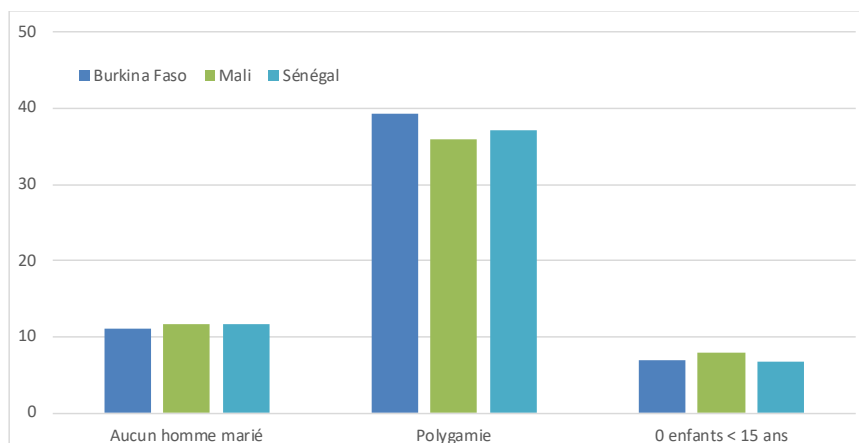
Nous ne pouvons cependant pas non plus écarter l'hypothèse de réelles différences de nature sociodémographique entre les ménages de Ouagadougou et de Bamako. En effet, si le pourcentage d'individus appartenant à un ménage polynucléaire est légèrement plus élevé à Bamako que dans le reste du pays, la différence reste limitée (6,9 contre 6,2).

Les résultats précédents démontrent donc que les écarts de structures démographiques des ménages entre les trois pays semblent en phase avec les écarts de définitions observées entre les trois pays.

Un autre angle d'approche consiste à calculer des statistiques sur des caractéristiques des ménages qui sont, pour leur part, collectées de façon similaire entre les trois pays. C'est notamment le cas pour les hommes se déclarant polygames où les trois pays suivent de façon explicite les mêmes procédures de collecte. En théorie, les procédures de collecte ne devraient pas non plus influencer l'observation d'un certain nombre de configurations familiales particulières, notamment des

structures "marginales" telles que les ménages ne comprenant aucun homme marié ou aucun enfant par exemple (figure 3).

Figure 3. Proportion (%) d'individu appartenant à des ménages comprenant des hommes polygames; ne comprenant aucun homme marié ou ne comprenant aucun enfant



Sources: RGPH Burkina Faso (2006), RGPH Mali (2009), RGPH Sénégal (2013), traitement: auteurs

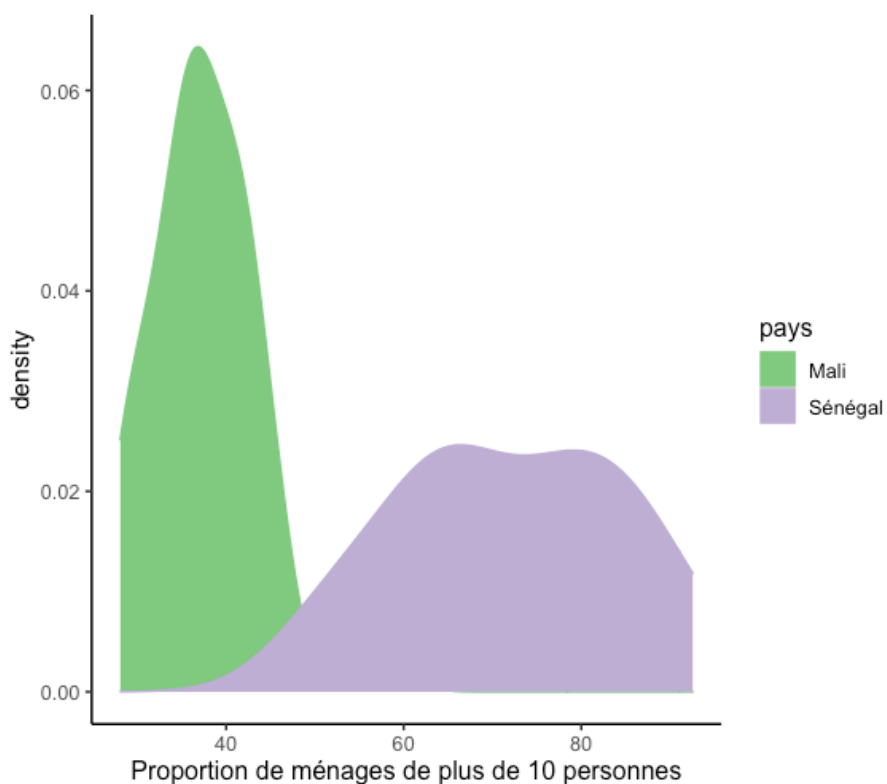
La proportion de ménages présentant des situations de polygamie, ou présentant des profils spécifiques (pas d'homme marié, aucun enfant) est, à peu de choses près, identique au sein des trois pays. Il est donc remarquable d'observer que les configurations familiales pour lesquelles les différences de définition des ménages entre les trois pays jouent le moins, conduisent quasiment à l'absence de différence entre les trois pays. Ce résultat vient donc encore renforcer l'hypothèse, selon laquelle une part substantielle des écarts de structures démographiques des ménages entre les trois pays, provient des différences dans les définitions et les modes de collectes des ménages.

De façon générale, réussir à distinguer ce qui des différences précédentes, provient des modes de collectes et des définitions des ménages, de ce qui provient de différences effectives d'organisation sociale des individus à partir de données telles que les recensements, reste très délicat. Il existe en tout état de causes, une grande cohérence entre les effets attendus des écarts de définitions et les écarts observés sur les statistiques de structures des ménages.

Pour appuyer cela, les analyses suivantes se concentrent sur les communes rurales frontalières entre le Mali et le Sénégal. L'histoire du peuplement de la zone frontalière entre le Mali et le Sénégal est telle que les populations d'un côté et de l'autre des frontières sont très semblables et appartiennent souvent aux mêmes groupes ethniques. A priori, les structures familiales devraient donc être relativement proches des deux côtés de la frontière.

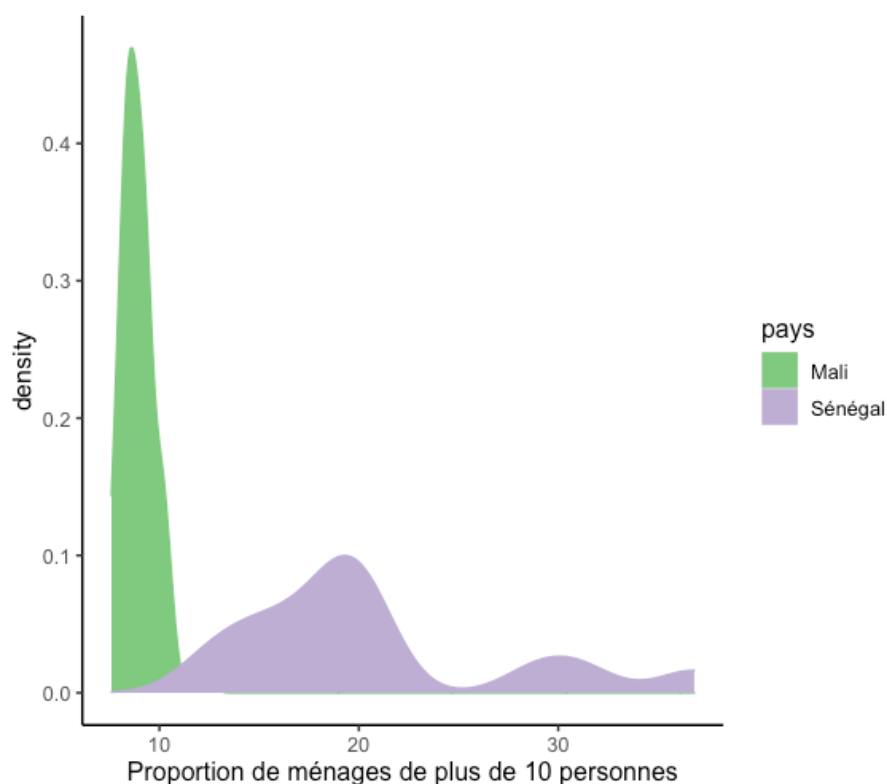
Les deux figures suivantes présentent les courbes de densités de la proportion d'individus vivant dans un ménage de plus de dix personnes (figure 4) et de la taille moyenne des ménages (figure 5) dans les 39 communes maliennes et les 17 communes sénégalaises qui sont situées à la frontière entre les deux pays.

Figure 4.a : Courbes de densités des communes frontalières entre le Mali et le Sénégal en fonction des proportions d'individus appartenant à un ménage de plus de 10 personnes



Source : RGPH Mali (2009), RGPH Sénégal (2013), traitement : auteurs

Figure 4.b : Courbes de densités des communes frontalières entre le Mali et le Sénégal en fonction des tailles moyennes des ménages.



Sources : RGPH Mali (2009), RGPH Sénégal (2013), traitement : auteurs

Les différences de structures démographiques entre les communes frontalières du Mali et du Sénégal sont nettes sur les deux indicateurs sélectionnés ici. Les ménages sénégalais sont significativement plus grands.

Les écarts sont tels sur ces deux indicateurs sélectionnés, qu'il est très peu probable que les différences ne proviennent que de différences d'ordre socioculturel quant à l'organisation des ménages. Il semble bien plus probable que ces écarts proviennent des différences de conception méthodologique entre les deux pays en ce qui concerne les définitions et les délimitations du concept de ménage.

Ces données descriptives confirment, autour d'exemples très précis, qu'une analyse comparative sur les ménages entre les trois pays n'est pas possible directement à partir d'un traitement standardisé des données censitaires. Les approches (définitions et consignes aux agents recenseurs) différentes entre pays (en particulier entre le Sénégal et les deux autres pays) ont des effets majeurs sur les

indicateurs. Ainsi les écarts enregistrés correspondent probablement davantage à des différences de protocoles de collectes qu'à des spécificités démographiques réelles des pays.

5. Discussion

Le ménage est la seule source d'information permettant de relier les individus les uns avec les autres et donc d'analyser les structures familiales dans les recensements. Les règles présidant à la délimitation des ménages ont donc, un impact très important sur les résultats qui seront tirés des données de recensements concernant les arrangements familiaux. Bien que certaines études aient pu mettre en garde quant à la signification sociologique du concept de ménage, (Gastellu, 1980; Pilon et Vignikin, 2006 ; Rabe 2008, Randall et al, 2011, Madhavan et al. 2017; Hertrich et Al, 2020) la plupart des recherches l'utilisent sans le questionner ni le définir. Pourtant, les critères retenus pour délimiter les ménages ont, logiquement, un impact très important sur les structures démographiques de ces derniers. Ceci est d'autant plus problématique dans le cas de recherches ayant pour objectif de comparer les structures familiales au niveau international. Malgré l'effort des Nations Unies pour tenter d'harmoniser les critères utilisés pour constituer les ménages, chaque office national de statistiques est libre d'adopter ses propres règles de définitions. Le risque est alors qu'une partie, plus ou moins importante, des différentiels de structures familiales observées entre les pays soient, en réalité, le reflet des différences de définitions des ménages. C'est ce que nous observons dans le cadre de cette recherche en comparant le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal.

La définition du ménage et, de façon tout aussi importante, les exemples de ménages qui sont présentés dans les manuels des agents recenseurs, impactent de façon très importante les statistiques sur les structures démographiques des ménages. Ces différences apparaissent, pour l'essentiel, entre le Sénégal d'un côté et le Mali et le Burkina Faso de l'autre. L'intensité de ces différences provient, pour l'essentiel, du fait que le Sénégal met l'accent sur le partage des ressources quand les deux autres pays cherchent à construire des ménages autour des couples mariés. Il en résulte au Sénégal des ménages de grandes tailles, fréquemment composés de plusieurs couples mariés et multigénérationnels. Au contraire, le Burkina Faso et le Mali apparaissent avec des ménages plus petits, centrés autour de la famille nucléaire: un couple marié et ses enfants. Ces différences de structures ne peuvent être uniquement le reflet d'organisations sociales des familles propres à chaque pays mais bien la résultante de procédures de collectes propres. Le fait que ces différences persistent dans les zones frontalières en atteste. De même, le fait que les trois pays présentent des profils communs sur les caractéristiques des ménages qui sont collectées de la même

façon dans les trois pays (polygamie), ou sur des profils de ménages plus marginaux (absence d'enfants ou d'homme marié dans le ménage) atteste d'une certaine similarité entre les trois pays.

Ces résultats posent la question du choix d'une définition optimale du ménage. Dans l'idéal, la définition du ménage devrait, au moins, parvenir à remplir quatre objectifs:

Premièrement, la fonction première d'un recensement est de parvenir à comptabiliser l'ensemble de la population. Il faut donc assurer une définition du ménage qui permette de minimiser le taux d'omission.

Deuxièmement, la définition du ménage doit permettre de maximiser la qualité de l'information. Ici, la délimitation du ménage peut jouer un rôle essentiel étant donné que les questions sont, le plus souvent, posées au chef du ménage.

Troisièmement, d'un point de vue analytique, la définition du ménage doit permettre d'observer des structures qui fassent sens démographiquement, sociologiquement ou économiquement.

Quatrièmement, assurer la comparabilité internationale du concept de ménage.

Trouver une méthode unique de constitution des ménages permettant de parfaitement répondre à ces quatre objectifs semble difficile. Il est néanmoins possible d'utiliser les conclusions tirées de la comparaison effectuée entre le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal pour proposer des pistes de réflexion.

Au Mali et au Burkina Faso, les règles de constitution des ménages sont nettement orientées vers la construction de ménages nucléaires. Ceci se répercute donc fortement sur les résultats que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain, avec l'observation de ménages qui sont le plus souvent, composés d'un couple marié et de ses enfants. Par construction, les ménages complexes, de type polynucléaire ou multigénérationnels, sont très peu présents, voire quasiment impossibles à observer dans le cas du Burkina Faso. Il est donc, dans ce cas de figure, très difficile de dire quelque chose des structures familiales dans ces deux pays. Les structures familiales observées correspondent aux critères imposés de façon ex ante par les définitions.

Au contraire, l'approche du Sénégal, est basée sur une définition économique du ménage (le partage des ressources) et une plus grande flexibilité dans les exemples donnés dans le manuel des agents recenseurs (présentation d'un ménage polynucléaire et multigénérationnel). Notons par ailleurs que la pratique qui consiste à adopter le terme en langue locale du concept de ménage dans le recensement Sénégalais permet sûrement de renforcer la signification sociologique des unités déclarées par les habitants en donnant moins d'importance aux critères de constitutions ex-ante des

ménages. Ces différents facteurs permettent l'observation d'une plus grande variété de structures familiales. On y trouve donc des ménages polynucléaires complexes, mais également des ménages nucléaires.

D'un point de vue analytique, il semble donc nettement préférable de disposer d'une définition générale et d'une procédure de collecte des données qui n'influent pas, ou du moins le moins possible sur les structures familiales en elles-mêmes. Cela nécessite de ne pas centrer le mode de collecte sur des définitions types de structures familiales. En cela, la définition du Sénégal est très flexible. En ne faisant pas référence à la cellule nucléaire d'une famille type, mais en axant sa définition sur le concept de partage des ressources et en utilisant la traduction en langue locale du concept de ménage, elle laisse possible l'observation d'un grand nombre de configurations. Appliquée à un ensemble de pays, celle-ci permettrait de comparer les structures en assurant un point d'analyse similaire. Il s'agit d'une approche économique du ménage et non plus démographique. Elle permet paradoxalement une meilleure mesure de la pluralité des arrangements familiaux d'un point de vue démographique. Le fait de constituer les ménages selon un critère purement économique est discutable. Il présente néanmoins l'avantage de ne pas décider ex-ante de la structure des ménages comme c'est le cas pour le Burkina Faso et le Mali.

Pour des analyses socio-démographiques et économiques, la définition du ménage tel qu'abordé par le Sénégal semble donc préférable. En ce qui concerne la question du taux de couverture et de la qualité des données, la question semble moins tranchée. En effet, les agents recenseurs se contentent le plus souvent de demander les informations concernant l'ensemble des membres d'un ménage au seul individu identifié comme le chef du ménage. Or, plus les ménages seront complexes, plus la fiabilité de l'information donnée par le chef de ménage sur l'ensemble des membres de son ménage posera question. On peut en effet poser l'hypothèse qu'un grand-père disposera d'informations moins fiables sur ses petits-enfants que n'en disposera le père ou la mère des enfants. Une telle approche, si elle permet de mesurer les organisations polynucléaires et multigénérationnelles, devrait donc s'adosser à une méthodologie de collecte multipliant les interlocuteurs au sein d'un même ménage complexe. Notons que, comparativement à une approche basée sur les liens nucléaires, cela ne devrait pas nécessairement augmenter le nombre de personnes à interroger.

La fiabilité de cette méthode basée sur le partage des ressources a cependant été remise en cause dans le cadre d'une recherche menée en Afrique du Sud (Kriel et Al, 2014). Le concept de partage des ressources est en lui-même équivoque, ce qui peut parfois mettre l'agent recenseur en difficulté dans ses opérations de constitution des ménages. Il existe par exemple des cas de figure où un individu consomme des ressources auprès de personnes différentes qui elles-mêmes ne partagent

rien entre elles. Plus les structures familiales sont complexes, plus les échanges économiques et le partage des ressources seront difficilement identifiables par les agents recenseurs. Ceci conduit donc à sous-estimer la proportion de ménages très complexes. Les mêmes auteurs pointent par ailleurs le fait qu'une partie importante des personnes recensées à un endroit, puissent ne pas connaître le concept de ménage en langue locale du fait d'une trop grande mixité langagière. Une autre limite tient au fait que certaines populations ne sont pas organisées en concessions (Hertrich, 1996) rendant alors impossible de faire coïncider le partage des ressources et l'organisation socio spatiale de ces populations en suivant la définition du ménage du Sénégal. Certaines populations peuvent enfin avoir des conceptions très extensives du concept de ménage économique. Camilla Toumin présente ainsi l'exemple d'une unité domestique rassemblant plus de 150 personnes au sein d'une communauté bambara du Mali (Toumin, 2020).

L'un des aspects les plus délicats reste le risque d'omission d'individus, notamment, des individus qui ne sont pas directement liés au chef de ménage. Si, là aussi, une approche visant à repérer les ménages nucléaires peut sembler plus efficace en assurant la proximité entre la personne répondante et les autres membres du ménage, il a été démontré qu'elle ne permettait pas une recension parfaite des individus, notamment des individus ayant les positions sociales les plus fragiles ou "marginales" (enfants confiés, personnes âgées, etc.) (Hertrich et al., 2020). Pour limiter les omissions, utiliser le logement physique semble préférable. A défaut d'avoir une véritable signification sociale ou économique, notamment en milieu rural, le logement présente toute une série d'avantages. En recensant, pour chaque logement, les personnes qui y ont dormi la nuit précédente le passage de l'agent recenseur, on peut émettre l'hypothèse que les omissions d'individus seraient réduites, notamment l'omission des individus ayant les liens familiaux les plus éloignés, ou, le cas échéant, aucun lien avec le chef de ménage. Un autre avantage du logement est probablement le fait qu'il correspond à l'image que l'on se fait du ménage dans la plupart des études et que sa définition est pour sa part sans ambiguïté.

Au final, dans l'objectif de maximiser la qualité des données, de minimiser les omissions, mais aussi d'obtenir un ménage qui fasse sens en terme d'organisation sociale, économique et démographique, organiser un mode de collecte des ménages en deux temps peut sembler une bonne option. La première étape d'énumération se réalisant à l'échelle du logement et la seconde devant rattacher les individus des logements aux « ménages économiques ».

Cette proposition ne permettra pas de rendre compte de toutes les formes d'organisation sociale des familles. Certains ménages économiques sont probablement difficilement repérables sur le terrain, surtout dans le temps contraint de collecte inhérent aux recensements. Mais le recensement n'est ni une enquête ménage ni une enquête ponctuelle pouvant se permettre

d'investir des ressources très importantes à la délimitation des ménages. Il ne peut pas non plus prendre en compte les membres de la famille qui contribuent aux ressources ou qui les consomment tout en vivant ailleurs. Là n'est pas l'objectif d'un recensement, ce qui en fera toujours un outil limité pour mesurer les structures familiales. Il n'y a donc probablement pas de solutions parfaites aux multiples difficultés soulevées par la constitution des ménages dans les grandes enquêtes statistiques comme les recensements. Mais les atouts du recensement, et notamment sa capacité à informer et à guider les politiques de développement au niveau géographique le plus fin, doivent inciter à utiliser cet outil pour analyser les structures familiales. L'objectif étant d'essayer de parfaire les procédures de collecte pour améliorer les potentiels en termes d'analyses et de recherches et son utilisation dans le pilotage des politiques publiques. En cela, la solution adoptée par le Sénégal semble, au regard de l'ensemble de nos résultats, une meilleure option par sa capacité d'observer une plus grande variété d'arrangements familiaux que celles utilisées au Burkina Faso et au Mali.

Références bibliographiques

- Beaman Lori, Dillon Andrew. 2012. "Do Household Definitions Matter in Survey Design? Results from a Randomized Survey Experiment in Mali." *Journal of Development Economics*, Symposium on Measurement and Survey Design, 98, no. 1: 124–35.
- Dasré A, Samuel O, Hertrich V, « The dynamics of the family network during childhood: A genealogical and longitudinal approach to rural Mali », *Demographic Research*, vol 41, art 9, July 2019, pp.231-262.
- Garenne Michel. 1981. "La taille des ménages en Afrique tropicale." Section de Démographie : Document de Travail. Paris: ORSTOM.
- Gastellu, Jean-Marc. (1980). Mais, où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique? *Cahiers de l'ORSTOM, Série Sciences Humaines*, 17(1–2): pp :3–11.
- Gruenais Marc-Eric. 1981. "Famille et démographie de la famille en Afrique." Collectif de Transit Sur La Famille : Document de Travail. Paris: ORSTOM.
- Hertrich Véronique, Feuillet Pascaline, Samuel Olivia, Gakou Doumbia Assa, Dasré A, " Can we study the family environment through census data? A comparison of households, dwellings and domestic units in rural Mali ", *Population studies*, 2020
- Hertrich, Véronique (1996). *Permanences et changements de l'Afrique rurale: Dynamiques familiales chez les Bwa du Mali*. Paris: Centre français sur la population et le développement (Les Études du CEPED 14).

- Hosegood, Victoria and Timaeus, Ian M. 2006 " Household Composition and Dynamics in KwaZulu Natal, South Africa: Mirroring Social Reality in Longitudinal Data Collection" in *African Households : Censuses and Surveys. A General Demography of Africa*. Van de Walle ed. Armonk (N.Y.), US: M.E. Sharpe.
- Kriel Antoinette, Randall Sara, Coast Ernestina, Clercq B. de. 2014. "From Design to Practice: How Can Large-Scale Household Surveys Better Represent the Complexities of the Social Units under Investigation?" *African Population Studies* 28, no. 3: 1309–23.
- Locoh Thérèse. 1997. "Structures familiales : l'apport de la démographie." In *Ménages et familles en Afrique : approches des dynamiques contemporaines*, edited by Marc Pilon, T. Locoh, E. Vignikin, and Patrice Vimard, 11–29. Les Etudes du CEPED 15. Paris: CEPED.
- Madhavan Sangeetha, Clark Shelley, Beguy Donatien, Kabiru Caroline W., Gross Mark. 2017. "Moving beyond the Household: Innovations in Data Collection on Kinship." *Population Studies*, vol. 71, n°1: 117–132
- Netting Robert, Wilk Richard R., Arnould Eric J., eds. 1984a *Households: Comparative and Historical Studies of the Domestic Group*. Berkeley. University of California Press.
- Netting Robert, Wilk Richard R., Arnould Eric J., eds. 1984b. "Introduction." In *Households: Comparative and Historical Studies of the Domestic Group*. Berkeley, Los Angeles, London: University of California Press.
- Pilon Marc. 1993. "Plaidoyer pour ménages en péril." In *Du ménage à la société domestique, observer et interpréter*, edited by Michel Agier and Marc Le Pape, 9–22. Bondy: ORSTOM.
- Pilon Marc, Vignikin Kokou. 2006. *Ménages et familles en Afrique Subsaharienne*. Savoirs Francophones - Démographie et Développement. Paris: Ed. des archives contemporaines.
- Rabe Marlize. 2008. "Can the 'African Household' Be Presented Meaningfully in Large-Scale Surveys?" , *African Sociological Review*, 12, no. 2: 167.
- Randall Sara, Coast Ernestina. 2015. "Poverty in African Households: The Limits of Survey and Census Representations." *The Journal of Development Studies* 51, no. 2: 162–77.
- Randall Sara, Coast Ernestina, Antoine Philippe, Compaore Natacha, Dial Fatou-Binetou, Fanghanel Alexandra, Gning Sadio Ba, Gnoumou Thiombiano Bilampoa, Golaz Valérie, Ojiambo Wandera Stephen. 2015. "UN Census 'Households' and Local Interpretations in Africa Since Independence." *SAGE Open* 5, no. 2.

- Randall Sara, Coast Ernestina, Compaore Natacha, Antoine Philippe. 2013. "The Power of the Interviewer: A Qualitative Perspective on African Survey Data Collection." *Demographic Research* 28, no. 27: 763–92.
- Randall Sara, Coast Ernestina, Leone Tiziana. 2011. "Cultural Constructions of the Concept of Household in Sample Surveys." *Population Studies* 65, no. 2: 217–29.
- République du Mali. 2008. *Manuel de l'agent recenseur. Quatrième recensement général de la population et de l'habitat 2009 du Mali*. Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Commerce, Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI), Bamako, Mali.
- République du Burkina Faso. 2006 *Manuel de l'agent recenseur. Quatrième recensement général de la population et de l'habitation 2006 (RGPH 2006)*. Institut National de la Statistique et de la démographie, Ouagadougou, Burkina Faso
- République du Sénégal. 2013 *Manuel de l'agent recenseur. Recensement général de la population de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage*. Ministère de l'économie et des finances, Agence nationale de la statistique et de la démographie, Dakar, Sénégal.
- Sala-Diakanda Daniel. 1988. "Problèmes conceptuels et pratiques liés aux informations disponibles sur la structure des ménages en Afrique ainsi qu'à son analyse." In *Congrès africain de population, Dakar novembre 1988*, 2:1–16. Liège: UIESP
- Toulmin Camilla. 2020. "Land, Investment, and Migration: Thirty-five Years of Village Life in Mali", Oxford University press, PP288.
- UNSD Department of Economic and Social Affairs. (2017). Principles and recommendations for population and housing censuses. Rev 3. New York, 299p.
- Van de Walle Étienne. 2005. "Les ménages dans les recensements africains." In *Familles Au Nord, Familles Au Sud*, In : Vignikin Kokou, Vimard Patrice (eds.), Louvain-la-Neuve: Academia Bruylant, pp. 53–67.

Annexe 1: Définitions et exemples des ménages dans les recensements du Burkina Faso (2006), Mali (2009), et Sénégal (2013)

BURKINA FASO. RGPH 2006. *Manuel de l'agent recenseur* (Version sept. 2006, 46 p.)

MENAGE ORDINAIRE

Le ménage ordinaire est généralement considéré comme l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres sont apparentés ou non. Ils vivent ensemble dans la même concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont en commun à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Ils reconnaissent en général, un des leurs comme chef de ménage, indépendamment du sexe de celui-ci.

En général un ménage comprend un homme, son épouse ou ses épouses, ses enfants non mariés, d'autres parents et domestiques non mariés qui vivent ensemble.

NB : Dans les concessions ou dans les maisons habitées par des parents et leurs enfants mariés, vous devez traiter les parents comme étant un ménage différent de ceux formés par leurs enfants mariés. Chacun des enfants mariés constitue avec sa (ou ses) femme (s) et ses enfants non mariés un ménage. Par contre, si l'un ou l'autre des parents dépend de son enfant marié, il appartient au ménage de ce dernier.

Voici quelques exemples de ménages ordinaires :

- une personne qui vit seule ;
- un homme, son épouse et ses enfants non mariés ;
- une femme célibataire, veuve ou divorcée et ses enfants non mariés ;
- un homme célibataire, veuf ou divorcé et ses enfants non mariés ;
- un homme marié à plusieurs femmes (polygame) vivant dans la même concession et leurs enfants non mariés ;
- deux ou plusieurs personnes sans lien de parenté qui vivent ensemble et qui ont recours à des dispositions communes pour pourvoir à leurs besoins et qui reconnaissent l'un d'eux comme chef de ménage.

Si les femmes d'un polygame habitent chacune dans une concession différente, chacune d'elles constitue un ménage distinct. Toutefois le mari polygame ne sera recensé qu'une seule fois, en l'occurrence dans la concession où il a passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur.

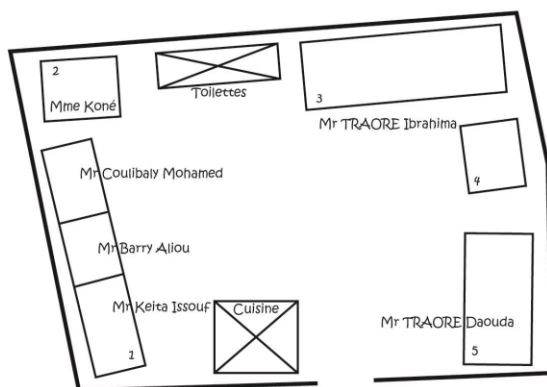
MALI. RGPH 2009. *Manuel de l'agent recenseur* (Version août 2008, 69 p.)

MENAGE

Le ménage est constitué d'un individu ou d'un groupe d'individus apparentés ou non, vivant sous le même toit sous la responsabilité d'un chef de ménage dont l'autorité est reconnue par tous les membres. Le ménage se caractérise par ces trois critères clés (apparenté ou non, vivant sous le même toit et reconnaissant l'autorité d'un chef de ménage). Il peut se réduire à une personne vivant seule ou avec ses enfants.

Dans l'exemple suivant, la concession compte sept (7) constructions, dont cinq (5) constructions à usage d'habitation, une (1) cuisine et des toilettes (1). On distingue ensuite six (6) logements. Le Logement de Mr TRAORE Ibrahima comprend deux (2) constructions alors que Mr COULIBALY, Mr BARRY et Mr KEITA partagent la même construction. Le nombre de ménages est égal à six (6) tout comme le nombre de logements. Ici Mr TRAORE Ibrahima a un grand- père qui dépend de son ménage et qui vit dans la case à côté (construction n°4).

Concession, constructions, logement et ménages



MENAGE ORDINAIRE

Le ménage ordinaire est constitué par un chef de ménage, son ou ses épouses et leurs propres enfants non mariés, avec éventuellement d'autres personnes avec ou sans liens de parenté. Il peut s'agir d'un ménage sédentaire comme d'un ménage nomade. Un ménage nomade est défini comme étant un ménage qui habite un logement mobile (tente) et effectue des déplacements périodiques ou continuels.

CAS PARTICULIERS

1. Que faire pour un ménage polygame ?

→ Si les épouses sont dans la même concession : elles font partie d'un même ménage.

→ Si les épouses ne sont pas dans la même concession : chacune d'elle constitue un ménage à part. Dans ce cas précis, le mari est recensé dans le ménage où il se trouve au passage de l'agent recenseur. Ainsi, en l'absence du mari, les autres épouses seront chefs de leur propre ménage.

2. Un locataire qui ne prend pas ses repas là où il loge est un ménage à part.

3. Dans le cas d'une concession où un homme vit avec ses épouses et les enfants. Chaque enfant marié constitue un nouveau ménage avec son ou ses épouses, ses enfants et leurs éventuels dépendants non mariés.

4. Chaque membre d'un groupe de célibataires apparentés ou non, vivant ensemble et pourvoyant individuellement et indépendamment à leurs besoins alimentaires, constitue un ménage à une personne.

CONSIGNES

Lorsque l'agent recenseur rencontre un ménage polygame (dont les épouses ne sont pas dans la même concession), il doit obligatoirement demander au chef de ménage (au mari), si ce dernier a déjà été recensé pour éviter le double compte. Si c'est le cas, l'agent ne le recense pas et considère sa femme comme chef de ménage.

SÉNÉGAL RGPHAE 2013. *Manuel de l'agent recenseur* (Version mars 2013, 75 p.)

MENAGE ET MEMBRES DE MENAGE

Un ménage est défini généralement comme étant un groupe de personnes, apparentées ou non, qui vivent ensemble sous le même toit et mettent en commun tout ou partie de leurs ressources pour subvenir à leurs besoins essentiels, notamment le logement et la nourriture. Ces personnes appelées membres du ménage, prennent généralement leurs repas en commun et reconnaissent l'autorité d'une seule et même personne, le chef de ménage (CM). Dans nos langues nationales, les notions de "ndieul" en Wolof, "ngaak" en Serer, "hirandé" en Toucouleur, «Niakhamé» en Soninké, "Siitik" ou « Fousil » ou « Sinkamé » en Diola et «Sinkiro» en Manding rendent fidèlement le sens du concept de ménage.

On notera cependant que les définitions de «ménage» et «membre de ménage» ne sont pas très rigoureuses et que dans la pratique, ils peuvent revêtir divers aspects. Des précisions sont donc nécessaires pour mieux comprendre le contenu de chacun de ces termes.

En apparence simple, la notion de ménage est assez complexe et mérite d'être suffisamment explicitée pour une compréhension uniforme par les personnes qui interviennent dans le recensement. On distinguera, par exemple, les ménages ordinaires et les ménages collectifs tels que les Daara, aspect qui sera traité plus loin.

De même, les personnes enquêtées peuvent se trouver dans des situations particulières par rapport au ménage et à la concession. Pour illustrer, nous donnons ici quelques exemples et la manière de les interpréter :

- * Si une personne loge dans une concession et prend ses repas dans un ménage de cette concession, elle est membre de ce ménage et doit y être recensée.
- * Il se pourrait, compte tenu du nombre limité des pièces dans un ménage, qu'un membre du ménage loge à côté aux frais du CM, ou d'un autre membre ; dans ce cas, il doit être recensé dans le ménage d'origine et la pièce qu'il occupe doit être comptabilisée parmi celles du ménage d'origine.
- * Une personne peut vivre seule et prendre ses repas seule; elle constitue alors un ménage à part entière. Ce type de ménage ne comportant qu'une seule personne, est plus fréquent en milieu urbain. Il est appelé "ménage d'isolé". Le domestique ou tout autre employé («sourgha» en milieu rural, chauffeur particulier ou apprenti dans un atelier du ménage en milieu urbain), est considéré comme membre du ménage de son employeur s'il y dort habituellement, c'est-à-dire la plupart du temps.

Voici quelques exemples de ménages ordinaires :

1. Une personne seule qui subvient à ses besoins essentiels, alimentaires et autres, sans s'associer avec d'autres personnes ;
2. Un homme avec sa ou ses femmes sans enfant ;
3. Un homme avec sa ou ses femmes avec leurs enfants ;
4. Un homme avec sa ou ses femmes vivant avec leurs enfants non mariés et leurs parents ;
5. Un homme avec sa ou ses femmes vivant avec leurs enfants mariés et partageant leurs principaux repas ;
6. Un homme ou une femme célibataire prenant seul(e) ses repas ou avec ses enfants ;

7. Un homme ou une femme divorcé(e) prenant seul(e) ses repas ou avec ses enfants ;
8. Une femme vit toute seule dans une chambre et subvient seule à tous ses besoins, elle constitue à elle seule un ménage dont elle est le chef ;
9. Supposons qu'elle ait un fils de 20 ans marié ou non qui s'est installé ailleurs, sans dépendre matériellement de sa mère, c'est-à-dire organisant tout seul sa propre existence pour satisfaire ses besoins essentiels c'est-à-dire nourriture, habillement, logement, etc. Cet homme constitue lui aussi un ménage bien distinct de celui de sa mère et il est le chef de son ménage ;
10. Prenons le cas d'Abdoulaye qui habite dans une grande concession avec son épouse et ses enfants. Parmi ses enfants, il y a Mamadou qui est marié et qui vit avec son enfant. Il habite une maison dans la concession de son père pour une raison ou une autre. Mamadou est totalement indépendant de son père pour ses besoins essentiels : nourriture, vêtements, etc. C'est-à-dire qu'il les achète lui-même. Dans ce cas-ci, nous avons 2 ménages bien distincts, malgré le lien de parenté entre Abdoulaye et Mamadou. Donc pour nous, il faudra recenser Abdoulaye, sa femme et les autres enfants comme ménage à part. Mamadou, son épouse et son enfant seront aussi recensés comme ménage à part ;
11. Trois élèves sans liens de parenté louent une même maison: ils s'associent pour les frais de loyer, de nourriture, d'eau, etc. Ils constituent tous les 3 un seul ménage. Ils désigneront eux-mêmes celui qu'ils considèrent comme le chef du ménage. Par contre, si chacun de ces élèves a une chambre et organise sa vie différemment, tout seul, sans s'associer à l'autre, nous aurons alors 3 ménages distincts, chacun des élèves sera recensé comme ménage à part ;
12. Moussa est polygame avec 3 femmes. Il vit avec toutes ses femmes et tous ses enfants dans une même concession et ils partagent les repas ensemble ; même si chacune de ces femmes est installée dans une case différente à l'intérieur de la concession, Moussa, ses femmes et ses enfants constituent un seul ménage dont il est le chef ;
13. Mais si par contre l'une des femmes de Moussa ne vit pas dans la concession, si elle est installée ailleurs, en dehors de la concession, cette femme avec ou sans enfants sera recensée comme ménage à part dont elle est le chef ;

N.B : Vous pouvez rencontrer des cas de jeunes gens qui louent une chambre quelque part en ville, mais ils vont prendre tous leurs repas chez un oncle ou un tuteur au domicile duquel ils passent l'essentiel de leur temps. Ces jeunes gens doivent être recensés là où ils ont leur chambre et considérés comme ménage.

Attention : Tout évènement survenu après le passage de l'agent recenseur (exemple d'une naissance ou d'un décès) ne doit pas être enregistré même si l'agent recenseur et son contrôleur retournent dans le ménage pour s'assurer de l'exhaustivité des informations.

Annexe 2. Sélection d'indicateurs sur les ménages.

Recensements du Burkina Faso (2006), du Mali (2009) et du Sénégal-(2013).

Indicateurs	Répartition (%) des individus			Répartition (%) des ménages		
	Burkina Faso	Mali	Sénégal	Burkina Faso	Mali	Sénégal
Taille du ménage						
1 ou 2 individus	4,3	3,7	2,3	15,5	14,1	13,2
3 à 5	25,1	23,9	11,6	38,1	36,9	23,2
6 à 9	36,9	38,1	28,7	30,7	32,6	32,0
10 +	33,7	34,2	57,4	15,7	16,4	31,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>Moyenne</i>	<i>8,5</i>	<i>8,6</i>	<i>13,2</i>	<i>6,0</i>	<i>6,2</i>	<i>8,6</i>
Nombre d'hommes mariés (proxy nb cellules nucléaires)						
0	11,1	11,7	11,7	18,6	18,1	20,5
1	85,8	82,2	48,1	79,5	78,2	55,3
2	2,7	4,6	21,4	1,7	2,9	15,3
3 & +	0,5	1,6	18,8	0,2	0,8	9,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>% avec 2+ hommes mariés</i>	<i>3,1</i>	<i>6,2</i>	<i>40,2</i>	<i>1,9</i>	<i>3,7</i>	<i>24,3</i>
Nombre de femmes mariées						
0	7,3	7,1	5,4	14,7	12,7	16,1
1	50,7	56,3	32,4	60,6	65,0	43,4
2	26,5	26,2	25,0	18,0	17,4	21,3
3 & +	15,5	10,4	37,2	6,7	4,9	19,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>% avec 2+ femmes mariées</i>	<i>42,0</i>	<i>36,6</i>	<i>62,2</i>	<i>24,7</i>	<i>22,3</i>	<i>40,5</i>
Nombre d'hommes polygames						
0	60,6	64,0	62,8	76,4	75,1	75,7
1	39,0	34,6	31,9	23,4	24,2	22,0
2+	0,4	1,4	5,3	0,2	0,7	2,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>% avec présence polygamie (1+)</i>	<i>39,4</i>	<i>36,0</i>	<i>37,2</i>	<i>23,6</i>	<i>24,9</i>	<i>24,3</i>
Sexe du chef de ménage						

Masculin	92,5	90,9	81,1	89,0	86,9	77,6
Féminin	7,5	9,1	18,9	11,0	13,1	22,4
Age du chef de ménage						
Moins de 15 ans	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
15-24 ans	4,8	2,8	1,3	9,4	5,6	2,8
25-44 ans	48,0	45,3	32,0	52,5	50,3	39,8
45-59 ans	29,9	33,8	37,3	23,0	26,6	34,3
60 ans ou plus	17,2	18,2	29,4	15,1	17,5	23,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Âge CM : 45 ans et plus	47,1	51,9	66,7	38,0	44,2	57,4
Enfants de moins de 15 ans						
0	7,0	7,9	6,7	18,5	18,5	20,3
1 à 2	25,1	23,0	17,6	35,2	32,3	25,6
3+	68,0	69,2	75,8	46,3	49,2	54,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Personnes de 60 ans						
0	70,6	64,9	51,1	77,2	70,0	63,4
1 à 2	27,9	27,8	46,2	22,0	24,7	35,4
3+	1,5	7,2	2,7	0,9	5,3	1,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources: RGPH Burkina Faso (2006), RGPH Mali (2009), RGPH Sénégal (2013)